

N/REF : 6/09/2024 17H19 C:000053 I:80225
V/REF : AC/C00383
V/Email reçu le Vendredi 06/09/2024 à 17H19

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
171 RUE DE VERN
BP 50147
35201 RENNES CEDEX 02

V/REF.IMM. EBE
IMMEUBLE : EMILE BERNARD -EBE
1 a 19, RUE EMILE BERNARD
.
35700 RENNES

Rennes, le 12 Février 2025

Référence Marché: 020012-PBS-001-Lot 8 Poterie

LOCALISATION : ALLEE 3 BERNARD - MME DUBOIS 06 50 61 60 02
LOGEMENT N° 012570, PORTE N°22, 2° ÉTAGE, TYPE 3

MOTIF : SUITE REMPLACEMENT RADIATEUR EN 02/2023 SALLE ET CUISINE MAIS ILS NE
FONCTIONNENT PAS

Donneur d'ordre : Mme AS DARIY

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie en partie privative.

INTERENTION DU 10/09
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
REMISE EN PRESSION DE LA CHAUDIERE
CONTROLE DES TETES THERMOSTATIQUES
CONSTAT : RÉGLAGE DES TÉS
PURGE DE L'ENSEMBLE DES RADIATEURS
CONSTAT : LE RADIATEUR DU SÉJOUR NE CHAUFFE PAS
NETTOYAGE CHANTIER

INTERVENTION DU 03/10
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
MALGRE LA PRISE DE RDV, LOCATAIRE ABSENT
MISE EN PLACE D'UN AVIS DE PASSAGE
NETTOYAGE CHANTIER

INTERVENTION DU 10/10
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
PAS DE DÉSEMBOUAGE POSSIBLE
FUIE SUR RADIATEUR SÉJOUR ET RADIATEUR MEZZANINE
PRÉVOIR REMPLACEMENT DES RADIATEURS
AUTRE CONSTAT: FUIE SOUS CHAUDIERE
PRÉVOIR PASSAGE DU CONTRAT POUR CONTRÔLER LA CHAUDIERE
NETTOYAGE CHANTIER

INTERVENTION DU 11/12
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
COUPURE EAU
VIDANGE DU RADIATEUR
DEPOSE DU RADIATEUR HS
FOURNITURE ET POSE D'UN NOUVEAU RADIATEUR
FOURNITURE ET POSE DE NOUVELLES FIXATIONS RADIATEUR
FOURNITURE ET POSE D'UNE NOUVELLE TETE THERMOSTATIQUE
RACCORDEMENT ET SERTISSAGE DE L'ENSEMBLE
REMISE EN EAU
PURGE DU RADIATEUR
CONTROLE: BON FONCTIONNEMENT
CONTROLE: BONNE ETANCHEITE
NETTOYAGE CHANTIER
INTERVENTION A PRÉVOIR POUR LA POSE DU RADIATEUR DE LA MEZZANINE
CAR IMPOSSIBILITÉ CAR PRÉSENCE D'AUTRE CORPS DE MÉTIER DANS LE LOGEMENT
NETTOYAGE CHANTIER

INTERVENTION DU 31/12
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
COUPURE D'EAU
VIDANGE CIRCUIT CHAUFFAGE
DÉPOSE DU RADIATEUR
FOURNITURE ET POSE D'UN RADIATEUR
MODIFICATION CUIVRE ALLER
RACCORDEMENT AU RÉSEAU CHAUFFAGE
REMISE EN EAU
PURGE DU RADIATEUR
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT
CONTROLE BONNE ÉTANCHÉITÉ
NETTOYAGE CHANTIER

OBSERVATIONS : MG LCOMPTER Email envoyé le 31/12/24 a 16H06 Mme AS DARIY
NR LGESTION Email envoyé le 11/10/24 a 14H12 Mme AS DARIY
1110: SUITE INTERVENTION DU 10/10, PRÉVOIR LE REMPLACEMENT DES
RADIATEURS SÉJOUR ET MEZZANINE, DANS L'ATTENTE DE VOS INSTRUCTIONS,
CORDIALEMENT
MG LGESTION Email envoyé le 10/09/24 a 12H29 Mme AS DARIY
PRÉVOIR UN DÉSEMBOUAGE DU RADIATEUR DU SEJOUR
DANS L'ATTENTE DE VOS INSTRUCTIONS

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie (poste à souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diamètres, génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux règles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détrituts (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====						
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U.	HT		
2,00	MOE001-H(s) Plombier hors BPU le 10/09	1	53,98			107,96
1,00	DEP001-Déplacement le 03/10	2	27,36			27,36
2,00	MOE001-H(s) Plombier hors BPU le 10/10	3	54,72			109,44
1,00	PBS121-F.P radiateur acier 1200W(+acc.)	4	210,12			210,12
1,00	PBS120-F.P radiateur acier 1050W(+acc.)	5	182,76			182,76
TOTAL H.T.						637,64
T.V.A. a 10,00%						63,76
TOTAL T.T.C.En EURO						<u>701,40</u>

Valeur en votre règlement au 31 Mars 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros
TVA acquittée sur les encaissements.